

Administration communale de Koerich
2, rue du Château L-8385 KOERICH Tél. : 288 355 200
www.koerich.lu

Dossier suivi par :
Steve Rodesch, tél. : 288 355 220
E-mail : steve.rodesch@koerich.lu
Réf. StR. 045/2024

Koerich, le 26 février 2024

AVIS AU PUBLIC

Art.24 § 2 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau

Le bourgmestre de la commune de Koerich certifie par la présente que la demande du 19 juillet 2023 aux fins d'obtenir une autorisation pour la mise à ciel du cours d'eau « Olmerbaach » sur 135 mètres et la reconstruction de l'étang médiéval « Klenge Weier » à Windhof présentée par le SICONA SUD-OUEST à 12, rue de Capellen L-8393 OLM a été autorisée par le Ministre de l'Environnement du Climat et la Biodiversité en date du 19 février 2024 (réf. : EAU/AUT/23/0711).

Il est porté à la connaissance du public que tout intéressé peut prendre inspection de cette décision et des plans y afférents à la maison communale pendant 40 jours, et ceci à partir du 27 février 2024.

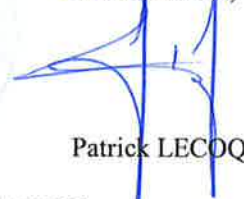
Contre l'autorisation susvisée un recours est ouvert devant le tribunal administratif qui statue comme juge de fond. Le recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans un délai de 40 jours à compter du premier jour de la présente publication.

Le Bourgmestre,



Daniel WIRTH

Le Secrétaire,

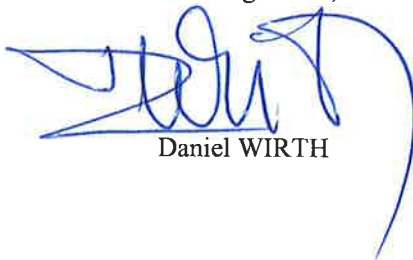


Patrick LECOQ

CERTIFICAT DE PUBLICATION

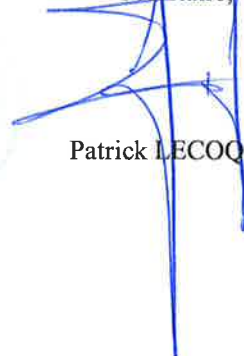
Il est certifié que l'avis pour l'autorisation pour la mise à ciel du cours d'eau « Olmerbaach » sur 135 mètres et la reconstruction de l'étang médiéval « Klenge Weier » à Windhof le tout présenté par le SICONA SUD-OUEST à 12, rue de Capellen L-8393 OLM a été publié et affiché au public pendant 40 jours à la maison communale de Koerich à partir du 27 février 2024, conformément à l'article 24, alinéa 2, de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau.

Le Bourgmestre,



Daniel WIRTH

Le Secrétaire,



Patrick LECOQ